

Programme « famille » - Partie I Données de cadrage

Indicateur n° 10 : Évolution du nombre de bénéficiaires et des montants versés au titre des trois principales allocations logement (allocation de logement social, allocation de logement familial et aide personnalisée au logement)

1^{er} sous-indicateur : nombre de bénéficiaires

Moyenne des effectifs trimestriels (en milliers)	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution (%)		
								2009/ 2008	2010/ 2009	2010/ 2000
Aide personnalisée au logement (APL)	2 834	2 576	2 532	2 527	2 581	2 555	2 559	-1,0	0,2	-1,0
<i>dont APL location</i>	2 328	2 313	2 306	2 328	2 392	2 386	2 394	-0,3	0,3	0,3
<i>dont APL accession</i>	506	263	226	200	189	169	165	-10,4	-2,3	-10,6
Total allocation logement (AL)	3 430	3 429	3 427	3 458	3 606	3 542	3 554	-1,8	0,3	0,4
Allocation logement à caractère familial (ALF)	1 248	1 251	1 259	1 278	1 329	1 310	1 314	-1,5	0,4	0,5
<i>dont ALF location</i>	911	921	937	951	988	983	991	-0,5	0,8	0,8
<i>dont ALF accession</i>	337	330	323	327	341	326	323	-4,3	-1,0	-0,4
Allocation logement à caractère social (ALS)	2 182	2 178	2 167	2 181	2 277	2 232	2 240	-2,0	0,3	0,3
<i>dont ALS location</i>	2 109	2 111	2 102	2 113	2 206	2 162	2 170	-2,0	0,4	0,3
<i>dont ALS accession</i>	73	68	65	68	71	70	70	-1,2	-0,4	-0,5
Total APL+AL	6 264	6 005	5 959	5 986	6 187	6 096	6 113	-1,5	0,3	-0,2
<i>dont location</i>	5 348	5 344	5 345	5 391	5 586	5 531	5 555	-1,0	0,4	0,4
<i>dont accession</i>	916	661	614	594	600	565	558	-5,9	-1,3	-4,8

Sources : SESP-CCL.

En 2010, 6,1 millions de ménages perçoivent une aide au logement. Entre 2000 et 2007, le nombre de bénéficiaires avait diminué régulièrement, en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires d'une aide personnalisée au logement (APL) au titre de l'accession à la propriété (-306 000 bénéficiaires entre 2000 et 2007). Cette forte contraction du nombre de bénéficiaires d'une APL au titre de l'accession à la propriété tenait à deux facteurs :

- la baisse du nombre de propriétaires accédants jusqu'en 1996 et dont les effets continuaient de se diffuser malgré une relative stabilisation depuis cette date ;
- la baisse des taux d'intérêt sur le secteur libre qui a fait diminuer la proportion des accédants bénéficiant d'un prêt à l'accession à la propriété (PAP) ou d'un prêt conventionné (PC), prêts dont l'obtention est nécessaire pour bénéficier de l'APL accession.

Le nombre de bénéficiaires d'une APL au titre de la location était resté à peu près stable sur la période 2000 - 2007, ainsi que, globalement, les bénéficiaires des allocations logement au titre de la location.

En 2008, la forte hausse du nombre de ménages percevant une aide au logement s'explique par le report de six mois (à janvier 2009) de la prise en compte des revenus 2007 pour le contrôle des droits par les CAF. Par conséquent, les prestations sous conditions de revenus ont été calculées jusqu'au 31 décembre 2008 avec les revenus 2006, ce qui a entraîné une importante progression du nombre de bénéficiaires des allocations sous conditions de ressources versées par les Caisses d'allocations familiales. Cette mesure n'a d'effet que sur 2008 puisque les revenus sont désormais toujours pris en compte au 1^{er} janvier.

Bien qu'inférieur au niveau observé en 2008, le nombre de bénéficiaires d'allocations logement en 2009 et 2010 reste supérieur à celui observé avant la modification de la date de prise en compte des revenus. Ainsi, sur la période 2007 - 2010, d'autres effets ont tiré à la hausse le nombre de bénéficiaires, parmi lesquels la progression des loyers plafond permettant l'accès aux aides au logement : celle-ci est relativement modeste en 2010, de seulement 0,32 % et explique à elle-seule la croissance du nombre de bénéficiaires (+ 0,3 % en 2010). Pour 2009, cette revalorisation avait été plus forte (+ 2,95 %) mais elle ne permet pas d'expliquer la croissance du nombre de bénéficiaires par rapport aux années 2000 - 2007. Il est donc probable que des baisses de revenus, conséquence de la crise économique, interviennent aussi dans la croissance récente du nombre de bénéficiaires.

Au total, sur l'ensemble de la période 2000 - 2010, le nombre de bénéficiaires d'allocations logement connaît donc une très légère baisse (- 0,2 %), avec, malgré tout, une légère hausse du nombre de bénéficiaires au titre de la location (+ 0,4 % en moyenne annuelle) au détriment des bénéficiaires au titre de l'accession (- 4,8 %).

2^{ème} sous-indicateur : montants versés

Montants versés (en millions d'euros)	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution (%)		
								2009/ 2008	2010/ 2009	2010/ 2000
Aide personnalisée au logement (APL)	5 969	6 171	6 235	6 203	6 574	6 710	6 846	2,1	2,0	1,4
<i>dont APL location</i>	5 000	5 675	5 802	5 840	6 222	6 387	6 551	2,7	2,6	2,7
<i>dont APL accession</i>	969	496	433	363	352	323	296	-8,3	-8,4	-11,2
Total allocation logement (AL)	6 355	7 632	7 907	8 038	8 624	8 856	9 015	2,7	1,8	3,6
Allocation logement à caractère familial (ALF)	2 811	3 478	3 605	3 675	3 908	4 056	4 123	3,8	1,7	3,9
<i>dont ALF location</i>	2 242	2 915	3 028	3 116	3 328	3 432	3 520	3,1	2,6	4,6
<i>dont ALF accession</i>	569	563	577	559	580	624	603	7,6	-3,4	0,6
Allocation logement à caractère social (ALS)	3 544	4 154	4 302	4 363	4 716	4 800	4 892	1,8	1,9	3,3
<i>dont ALS location</i>	3 458	4 067	4 206	4 269	4 628	4 709	4 804	1,8	2,0	3,3
<i>dont ALS accession</i>	86	87	96	94	88	91	88	3,4	-3,5	0,2
Total APL+AL	12 324	13 803	14 142	14 241	15 198	15 566	15 861	2,4	1,9	2,6
<i>dont location</i>	10 700	12 657	13 036	13 225	14 178	14 528	14 875	2,5	2,4	3,3
<i>dont accession</i>	1 624	1 146	1 106	1 016	1 020	1 038	986	1,7	-4,9	-4,9

Sources : CNAF, SESP-CCL, calculs DREES.

L'ensemble des aides au logement représente en 2010 une dépense totale de 15,9 milliards d'euros. L'allocation de logement à caractère familiale (ALF) est entièrement financée par la branche famille via le Fonds national des prestations familiales (FNPF), les autres allocations sont cofinancées entre la branche famille, des cotisations et contributions employeurs et l'État (y compris au moyen d'impôts et taxes affectés au Fonds national d'aides au logement - FNAL).

En dépit de la légère baisse des effectifs de bénéficiaires entre 2000 et 2010, les dépenses d'aide au logement ont progressé de 2,6 % en moyenne annuelle sur cette période. Les hausses constatées sur les montants des prestations versées sur cette période sont essentiellement imputables aux revalorisations des barèmes. En particulier, à partir de juillet 2000, sont intervenues plusieurs étapes aboutissant à l'unification des barèmes des aides au logement du secteur locatif comme l'alignement des loyers plafond de l'ALF et de l'ALS sur ceux de l'APL. Ces loyers plafond ont ensuite connu diverses revalorisations avant d'être indexés, depuis le 1^{er} janvier 2008 et conformément à la loi Dalo (droit au logement opposable), sur l'indice de référence des loyers (IRL). L'abaissement du seuil de non-versement des allocations, de 24 à 15 euros, a aussi pu jouer sur cette hausse des montants versés, tout comme la hausse du nombre de bénéficiaires locataires au détriment des accédants, ces derniers recevant en moyenne un montant d'allocation inférieur. Pour autant, l'ensemble de ces effets ne suffisent pas à expliquer la hausse globale du montant apparent moyen, ce qui tendrait à montrer une paupérisation de la population des bénéficiaires.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 10 :

Trois aides, accordées sous conditions de ressources, sont destinées à assurer une couverture partielle des frais de logement :

- l'aide personnalisée au logement (APL), attribuée lorsque le logement répond à certaines caractéristiques : s'il s'agit d'un logement locatif, il doit avoir fait l'objet d'une convention entre l'Etat et le bailleur ; s'il s'agit d'une opération d'accession à la propriété, celle-ci doit bénéficier d'un prêt aidé, conventionné, ou d'un prêt à l'accession sociale ;
- l'allocation de logement à caractère familial (ALF), versée aux familles ayant un ou plusieurs enfants ou personnes à charge et aux jeunes couples mariés, ne pouvant ouvrir droit à l'APL ;
- l'allocation de logement à caractère social (ALS), versée à toute personne disposant de faibles ressources et ne pouvant prétendre à l'une des deux autres prestations de logement.